


DEPARTEMENT  
**MOSELLE**  
ARRONDISSEMENT  
**METZ CAMPAGNE**  
CANTON  
**LE PAYS MESSIN**

**COMMUNE DE OGY-MONTOY-FLANVILLE**

Envoyé en préfecture le 26/05/2026  
Reçu en préfecture le 26/05/2026  
Publié le   
ID : 057-200073609-20260519-DCM352026-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil municipal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

**NOMBRE :**

de conseillers en exercice : **23**  
de présents : **17**  
de votants : **23**

**Etaient présents :**

M. et Mmes Gilles ADAM, Laurence BAYEUR, Audrey CAROLEO, Sophie CENTONZE, Anne DAMIEN-FRENTZEL, Laurent ERBSTOSSER, Francis FRERY, Marina GAUTIER, Aline GULINO, Eric GULINO, Damien LEVÉ, Marie-Françoise MANGIN, Anne-Marie MARX, Sébastien SCHWAB, Carole TRIBOULOT, Gilles VOITURET, Hugo WEBER

**Étai(ent) absent(s) excusé(s) :**

**Étai(ent) absent(s) :**

**Procuration(s) :** Mme Sophie ATAKAYA a donné procuration à Mme Marina GAUTIER  
M. Lucien DIM a donné procuration à M. Laurent ERBSTOSSER  
M. Guillaume GRANDJEAN a donné procuration à Mme Marie-Françoise MANGIN  
Mme Sabrina HAJRI a donné procuration à Mme Sophie CENTONZE  
M. Alain LACOGNATA a donné procuration à M. Gilles VOITURET  
M. Sébastien MANGIN a donné procuration à M. Francis FRERY

Mme Audrey CAROLÉO a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/05/2026.  
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 26/05/2026.

**N° 35/2026 : Reversement à un agent communal de l'aide perçue par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**

*Rapporteur : Aline GULINO*

Dans le cadre du maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap, la commune a sollicité auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) une aide financière destinée à participer au financement de prothèses auditives.

Cette aide, d'un montant de 400 €, a été accordée à la commune par le FIPHFP et versée sur le budget communal. Il convient de procéder au reversement de la somme correspondante à l'agent concerné.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** les dispositions relatives au FIPHFP ;

**Considérant** que le FIPHFP participe au financement des mesures destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par **23 VOIX POUR**,

- **AUTORISE** le reversement à Madame Valérie COIGNARD de la somme de 400 € correspondant à l'aide versée par le FIPHFP ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Ogy-Montoy-Flanville, le 26 mai 2026

Le Maire,  
Erie GULINO

